

# L'INFO-MUNICIPALE

PUBLICATION MUNICIPALE DE LAC-BOUCHETTE

Volume 10, numéro 4

13 mars 2025

## Journée des aînés le 9 avril à Roberval

La Table de concertation des aînés Domaine-du-Roy est fière de vous inviter à une journée exceptionnelle le 9 avril au Château Roberval. Venez découvrir comment rester actif et engagé dans votre communauté, que ce soit par le travail, le bénévolat ou de saines habitudes de vie.

Au programme :

- Salon des exposants avec plus de 30 organisations au service des aînés
- Conférence inspirante de Jocelyne Cazin: "Ma retraite? Quelle retraite!"
- Panels de discussion avec des aînés actifs et des experts
- Dîner réseautage et ambiance musicale avec Serge Bergeron

Soyez des nôtres pour cette édition mémorable!

Les billets au coût de 35 \$. Communiquez avec Mme Ghislaine M.-Hudon, mairesse au 418 637-6306. Un transport sera organisé à partir de Lac-Bouchette.



## AGA de la Fadoq Les Joyeux du Lac, avis public

Prenez note que l'assemblée générale de la FADOQ "Les Joyeux du Lac" se tiendra le mardi **29 avril 2025** à 13 h au Centre communautaire de Lac-Bouchette. Lors de cette assemblée, nous tiendrons des élections afin de combler 4 postes au sein du conseil d'administration dont 4 membres sont sortants mais rééligibles. Un léger goûter vous sera servi à la fin de la rencontre. De plus, il y aura tirage de prix de présence. **Au plaisir de vous rencontrer en grand nombre.**

## Atelier de photographie

Le comité des Arts vous invite à 5 heures d'atelier pour vous apprendre les bases de la photographie le **samedi 17 mai**. Coût: 10 \$. Inscription à la réception de la Municipalité. La formation sera offerte au local du comité, 249, rue Principale. Pour les débutants, 12 personnes maximum. Apportez votre appareil photo ou votre cellulaire. Horaire: de 9 h à 15 h pause dîner de 12 h à 13 h. Apportez votre lunch. Apportez aussi le nécessaire pour prendre des notes.

## Invitation à un spectacle d'envergure

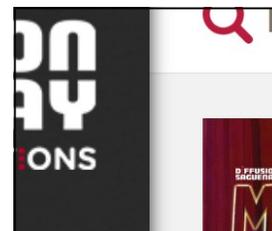
Le Comité culturel vous invite au spectacle Majestique, l'un des spectacles de cirque-cabaret de très haut calibre des plus enchanteurs d'Europe le **vendredi 15 août** à 20 h au Théâtre du Palace Arvida. Départ à 18 h du Bureau de poste de Lac-Bouchette

Coût: 65\$ billet et transport inclus pour les gens de Lac-Bouchette  
75\$ pour les gens de l'extérieur

Vous avez jusqu'au **15 juin 2025** pour réserver votre place. Faites vite! Il n'y a que 56 places dans l'autobus.

Pour en savoir plus et pour l'achat de billets:

Nathalie.....	418 515-9221	Henriette	418 321-4216
Michèle.....	418 348-9252	Marielle	418 515-9927
Vital.....	418 487-8765	Dorothée	418 671-9591





**MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**  
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY  
PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de résolution n° 2025-01 adopté le 3 mars 2025 visant à autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

**1. OBJET DU PROJET ET DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM**

À la suite de la consultation publique qui a eu lieu le 3 mars 2025, le conseil de la Municipalité a adopté un second projet de résolution n° 2025-01 visant à autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Celui-ci contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une demande relative aux dispositions ayant pour objet d'autoriser un projet de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur un terrain vacant situé au 490, chemin des Alizés (lot 6 599 408 du cadastre du Québec). Ce projet vise à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire pour un usage récréatif lié au camping Malherbe qui sera construit sur un terrain riverain vacant dont les dimensions et la superficie sont non-conformes au règlement de lotissement n° 18-17.

Peut provenir de ces zones et des zones contiguës à celles-ci. Une telle demande vise à ce que le projet de résolution contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

**2. IDENTIFICATION DES ZONES**

Les zones visées et (contiguës) pour chacun des objets :

- Zones visées : 13V,
- Zones contiguës : 3A, 4A, 3AF, 14V, 26V

La description du périmètre des zones visées peut être consultée au bureau de la Municipalité.

**3. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE**

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; lorsqu'une disposition est applicable à plus d'une zone, toute demande doit mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la Municipalité au plus tard le 21 mars 2025.
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

**4. PERSONNES INTÉRESSÉES**

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 3 mars 2025:

- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

4.1 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupant, comme celui qui a le droit de signer la demande en leurs noms.

4.2 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 3 mars 2025, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

**5. ABSENCE DE DEMANDES**

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

**6. CONSULTATION DU PROJET**

Le second projet peut être consulté aux bureaux de la Municipalité aux heures d'ouverture normales et sur le site Internet de la Municipalité de Lac-Bouchette.

DONNÉ à Lac-Bouchette, ce 5<sup>e</sup> jour de mars deux mille vingt-cinq.

directeur général et greffier-trésorier